

# MODALITÉS d'inscription

Merci de confirmer votre inscription  
à Monsieur Christophe Lenglez  
**avant le mardi 15 novembre 2022**

## PAR COURRIEL

info@lesheuresheureuses.be

## PARTICIPATION GRATUITE

pour les SAJA en ordre de cotisation AIJ

## NON-MEMBRES 40€

à payer sur place le jour du colloque



AIJ#SAJA  
www.les-saja.be



Association des Services d'Accueil de Jours pour Adultes  
**AIJ, asbl**

LIEU DU DÉROULEMENT  
de la journée

AUDITORIUM DE L'AVIQ

Rue de la Rivelaïne 21  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE



AIJ#SAJA  
www.les-saja.be

Un colloque qui rend simple  
ce que les autres déclarent compliqué !

# LA LÉGISLATION SOCIALE

POUR  
**LES NULS**

À mettre  
dans toutes  
les oreilles!



**22 NOVEMBRE 2022**

Auditorium de l'AVIQ  
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Association des Services d'Accueil de Jours pour Adultes  
**AIJ, asbl**

Un premier point d'attention consistera à conclure, dans le respect des règles légales, un contrat de travail en conformité à ses besoins.

Un rappel des règles de base est indispensable car celles-ci sont parfois négligées, ce qui enclenche des problèmes à retardement lors de la fin du contrat. Il sera rappelé la bonne application des règles anti discrimination, des dispositions applicables au télétravail structurel et aux horaires flottants ainsi que des règles de priorité accordées aux travailleurs à temps partiel. Tout cela nous occupera la matinée.

Un focus sera fait l'après-midi sur le trajet de réintégration et des interrogations qu'il génère. En effet, ce sujet est souvent abordé « à la légère » alors qu'il constitue une vraie obligation pour l'employeur et fait l'objet de décisions judiciaires sévères qui commencent à fleurir, surtout quand l'employeur met fin au contrat de travail pour force majeure médicale.

« Dans la nuit,  
il vaut mieux allumer  
une bougie que de  
maudire l'obscurité »



Autant prévenir qu'il ne s'agit pas d'un parcours de santé... comme on le croit assez souvent.

Le troisième sujet portera sur les conséquences que vont devoir supporter les employeurs quand ils occupent plus de 50 travailleurs.

## ALLUMONS NOS PHARES non seulement par temps de brouillard!

### POUR QUI?

Cette formation destinée aux gestionnaires d'institutions consiste à rappeler et à donner des balises imposées par le droit social. Ces points de repère constituent autant de phares qu'il conviendrait de prendre en compte en 2022 dans toute gestion d'une entreprise non marchande. Il s'agit de s'assurer d'un cadre qui anticipe les conflits et évitent, autant que faire se peut, des dédommagements financiers.

### AVEC QUI?

**Michel Davagle** est conseiller juridique auprès l'ASBL SEMAFOR. Il est également professeur de droit social et de gestion des ASBL pour les éducateurs en fonction de Liège, formateur au Centre socialiste d'Education permanente, à l'Académie du droit et à l'Union des Entreprises à profit social.



## PROGRAMME de la journée

9h	Accueil
9h30	Introduction de M <sup>me</sup> Ariane Lion, présidente de l'AIJ
9h45	Intervention de M <sup>r</sup> Michel Davagle
11h - 11h15	Pause
11h15	Intervention de M <sup>r</sup> Michel Davagle
12h - 12h30	1 <sup>ère</sup> PARTIE Questions/réponses
12h30 - 13h30	Lunch - sandwiches
13h30 - 14h45	Intervention de M <sup>r</sup> Michel Davagle
14h45 - 15h	Pause dessert
15h	Intervention de M <sup>r</sup> Michel Davagle
15h45 - 16h15	2 <sup>e</sup> PARTIE Questions/réponses
16h15	Fin de la journée